

QUARTIER PERCY SCHNEIDER

COMITE DE PILOTAGE 07 SEPTEMBRE 2015

Présents :

Les élus délégués de quartier :

Mme Françoise CARUGE, Conseillère Municipale chargée de mission formation.

Mme Jacqueline MINASSIAN, Conseillère Municipale, déléguée au Jumelage avec l'Arménie.

Mme Paule-Lena TOURAILLE, Conseillère Municipale déléguée à la Jeunesse

Les intervenants :

Mme Sylvie DONGER, Maire-Adjointe, chargée du Budget

M. Jean-Marc LEGRAND, Chef de la Police Municipale

Le Service Démocratie Locale :

Mme Jessica SGUAZZIN, Rédactrice en chef du Clamart Infos, chargée de la Démocratie Locale par intérim.

Mme Malalatiana RAKOTOVAO, assistante Démocratie Locale.

Les membres du Comité de Pilotage

Mme TOMA LEVOUEDEC Cécile, BRIAND Rosemarie, Christine GENTY, Marion FABRE, Martine BAGDASSARIAN, Christine FIEGEL, Michèle LATRASSE, Céline PICARD, Patricia DEROEUX, Jaqueline CAUDROY, Nathalie VANNEUVILLE

M. Pierre BRISABOIS, Loïc DUVAL, Alain MASSELIN, LULIN Philippe, Hervé LAROQUE, Vincent JOSPIN, Patrick BRUYERE

Principaux point abordés :

LA VIDEO-PROTECTION :

Intervention de M. Jean Marc LEGRAND, chef de la Police municipale, venu présenter la première phase d'implantation des caméras de vidéo-protection.

La première phase est désormais enclenchée. Les entreprises ont été sélectionnées et les travaux devraient débuter entre novembre et décembre 2015. Cette première phase comprend l'installation d'une quarantaine de caméras sur la commune. 5 caméras sont pour l'instant prévues sur le secteur Percy Schneider.

La 2^e phase débutera en 2016 avec également l'implantation d'une quarantaine de caméras. Au total 125 caméras seront progressivement déployées sur la commune.

Le phasage permet d'avoir des premiers retours sur les implantations et d'en évaluer la pertinence afin d'agir selon les besoins.

D'un point de vue général, l'installation de la vidéo-protection permettra d'évaluer plus précisément la sécurité et l'insécurité à Clamart avec pour objectif d'aider la Police municipale à être plus réactive dans ses interventions. L'idée étant d'apporter une aide pertinente visant à rassurer la population. Les bandes vidéo seront stockées dans un endroit sécurisé et conservées 15 jours maximum.

Questions sur la vidéo-protection

- ❖ *Que peut-on faire contre les voitures / motos qui mangent le trottoir avenue Henry Barbusse empêchant les riverains de circuler ?*

JML : Ce n'est pas le but premier des caméras mais nous pouvons tout à fait procéder à de la vidéo-verbalisation en cas d'entrave. Il s'agit cependant d'en définir les contours avec les habitants, choisir un lieu et un créneau horaire : cette demande doit être motivée par une véritable nuisance.

Concernant la vidéo-verbalisation, les membres du COPIL évoquent la vitesse excessive de certains bus, notamment du Clamibus. En outre, ils ajoutent être dérangés par les déjections canines et les poubelles laissées sur les trottoirs.

Un membre du COPIL évoque des voitures ventouses déjà signalées rue d'Arménie et rue de Verdun. Jean-Marc LEGRAND assure qu'il fera le nécessaire. Il rappelle aux membres du COPIL que leur implication est indispensable et qu'il ne faut pas hésiter à contacter la PM pour signaler les voitures ventouses.

- ❖ *Les patrouilles seront-elles conservées malgré l'installation des caméras pour lutter contre les cambriolages (rue des châtaigniers notamment)*

JML : Bien sûr. La vidéo-protection est un dispositif complémentaire à la création de la police municipale. La zone étant limitrophe, la PM travaille conjointement avec la Ville de Meudon avec accès à leurs caméras de vidéo protection.

- ❖ *Déménagement de la PM : et dans le centre ?*

JML : Nous avons adopté un dispositif complémentaire la PM a son commissariat en haut, la PN en bas. Évidemment, la PM continuera d'agir sur l'ensemble du territoire de la ville pour assurer toutes les missions qui sont les siennes.

LES BALADES URBAINES

Toutes les réflexions menées lors des balades urbaines sont conservées et sont à l'étude par le Service des Espaces Verts pour savoir s'ils peuvent faire partie de la sélection du nouveau projet PLU (cela dépendra notamment de leur bonne santé).

Rappel : la prochaine réunion PLU se déroulera le lundi 21 septembre à 19h à la salle des fêtes.

L'AUDIT FINANCIER :

Intervention de Mme Sylvie DONGER, Maire-Adjointe, chargée du Budget, venue présenter l'audit financier de la Ville

Mme DONGER précise ce qu'est un audit financier et dans quel cadre il a été demandé.

Elle évoque plusieurs points :

- La baisse de la dotation générale de fonctionnement et la hausse du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales) imposés par l'Etat
- La dynamique de hausse des dépenses de fonctionnement et notamment de personnel
- Les négociations afin de sécuriser la dette de Clamart et de sortir des emprunts toxiques
- La possible mise sous tutelle de la Ville si aucune mesure n'est prise
- Le refus de la municipalité d'augmenter les impôts
- Les différents leviers dont la Ville dispose
- Les mesures choisies par la municipalité pour arriver à l'équilibre

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ *Noisetiers de la rue Brignole Galliera*
- ❖ *Ralentisseurs de la rue de Fleury*
- ❖ *Croisement rue d'Estienne d'Orves*

Françoise CARUGE informe les membres du COPIL que M. LULIN, Référent du Copil pour « l'animation du quartier Percy Schneider » va réfléchir à des propositions d'actions à mettre en œuvre dans le quartier. M. Lulin demande à ce que des référents de chaque micro-quartier participent également à cette réflexion. Mmes Fabre, Genty et Picard se portent volontaires. Plusieurs pistes sont abordées (mutualisation du matériel et échange de compétences entre les habitants du quartier, organisation de déjeuners ou goûters, etc.).

Prochains rendez-vous :

- Réunion publique PLU le lundi 21 septembre à 19h salle Hunebelle.
- Réunion Publique du Maire, le 13 octobre à l'École des Rochers